

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. Albouy-Guidicelli Jean-Marie, Président.

Etaient présents :

M. BAILLET Jean-Luc et M. VILLETTE Daniel (Barbey), Mme FLORENCE Marie-Thérèse et M. DEMELUN Alain (La Brosse-Montceaux), M. DEMONT Florent et M. SMORAG Philippe (Cannes-Ecluse), M. BERNARD Jean-Jacques et M. SANSOVINI Maurice (Esmans), M. SENOBLE Romain et BUZZI Damien (Forges), Mme TRUKAN Roselyne et M. AGUILAR Antonio (La Grande Paroisse), Mme MASSON Christiane (Laval en Brie), M. DALIBON Michel et M. PAVIOT Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), Mme DESORMES Sylvie (Misy sur Yonne), Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie et M. CHKIF Lahcen (Montereau Fault-Yonne), Mme PHILIPPE Jocelyne et Mme LAUER-PIVERT Brigitte (Montmachoux), Mme CHEVAL Michèle et Mme BONHOMME Florence (Saint Germain Laval), Mme POUSSIN Sylvie et M. RUIZ José (Varenes-sur-Seine).

Absents excusés :

Mme GARCIA Aurore (Laval en Brie), Mme AURORE Guylène (Misy sur Yonne).

Invitée :

Madame Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Election du Président
- ✓ Election du 1<sup>er</sup> Vice-président
- ✓ Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président
- ✓ Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président
- ✓ Election du secrétaire
- ✓ Questions diverses

-----ooo000ooo-----

*Monsieur ALBOUY :*

Bonjour à tous et à toutes. Aujourd'hui, nous nous réunissons, sous une nouvelle mandature. Sur nos 13 communes, 50% sont de nouveaux élus. Nous sommes, ce soir, 24 élus présents autour de la table, et je vous remercie toutes et tous, d'être présents parmi nous.

Je vous souhaite de prendre autant de plaisir, que nous en avons eu, du précédent mandat.

Comme de coutume, nous vous avons remis votre cartable. J'y ai fait mettre à l'intérieur le débat d'orientations budgétaires, les budgets 2014, et toute la communication que nous avons sur nos différents services.

Avant de céder la parole au doyen d'âge, afin de permettre l'élection du Président, il y a eu un petit oubli sur la convocation que vous avez reçue, car les collectivités se doivent de voter les indemnités des élus, le jour de la séance des élections. Quelqu'un voit-il un inconvénient à ce que l'on rajoute à l'ordre du jour, cette délibération ? .... Non, nous modifions l'ordre du jour ainsi.

Mes fonctions de Président cessent maintenant, et je cède la présidence à Mme CHEVAL Michèle, doyenne de cette réunion ; le secrétaire de séance étant le benjamin, soit Damien BUZZI.

*Madame CHEVAL :*

Nous allons élire le Président du SITCOME. Qui se présente au poste de Président du SITCOME ?

*Monsieur RUIZ :*

Je voudrais prendre la parole. Je voudrais rappeler que dans la plupart des institutions intercommunales, en général, on discute de mairie à mairie, pour regarder comment les choses s'organisent, comment les responsabilités sont partagées. Et ce n'est pas le cas au SITCOME. Je voudrais que l'on me dise pour quelles raisons ?

*Monsieur DALIBON :*

C'est difficile de partager 4 postes en 13 communes.

*Monsieur RUIZ :*

Ce n'est pas la question que je pose. Ma question, c'est l'organisation du syndicat, le partage des responsabilités vient en second. Je pense, comme c'est le cas, notamment à la Communauté de Communes, qu'il est normal que chaque commune soit consultée par rapport à ce qu'elle souhaite, par rapport à la façon dont elle voit les choses. Ici, ce n'est pas le cas. Voilà, simplement, je fais ce constat. J'imagine que les choses ont déjà été discutées, et vous voyez de quelles choses je veux parler, entre qui et qui.

*Madame CHEVAL :*

Mais, ce soir, nous sommes...

*Monsieur RUIZ :*

...Non, Madame ! Je pose la question au Président sortant, et j'aimerais bien qu'il me réponde lui-même.

*Monsieur ALBOUY :*

Le Président sortant, a son bilan, il a également son programme...

*Monsieur RUIZ :*

... Non, Jean-Marie, ce n'est pas la question que je pose.

*Monsieur ALBOUY :*

Sur le reste, j'ai eu l'occasion d'avoir tous les maires au téléphone, et nous avons enregistré, en ce qui concerne les postes de vice-présidents, à peu-près une candidature par commune.

*Monsieur RUIZ :*

Il y a 13 candidatures ?

*Monsieur ALBOUY :*

Il y a au moins 10 candidats. Chacun d'entre vous, peut ce soir, s'exprimer et motiver sa candidature. Chacun s'exprimera, par son vote, mais je n'ai pris aucun arrangement avec aucun des élus.

*Monsieur RUIZ :*

Ce n'est pas un caractère d'arrangement, car cela prend un caractère péjoratif. Il est normal quand il s'agit de mutualiser, car c'est tout l'objet de l'intercommunalité ; il est normal que l'on discute et que l'on soit d'accord.

*Monsieur ALBOUY :*

Il aurait fallu réunir tous les maires dans une pièce pour en discuter.

*Monsieur RUIZ :*

Mais oui, pourquoi pas ? Ce qui se fait à la Communauté de Communes, qui est tout de même beaucoup plus complexe à gérer, ne se fait pas ici, je le redis. Et je trouve ça anormal. Et je vais aller jusqu'au bout, parce que vous allez vous dire, il s'arrête en cours de route. Moi, je m'interroge sur le fait que Varennes étant le deuxième financeur après Montereau, du syndicat des transports, jamais Varennes n'a pu être membre du bureau ; ça, c'est fondamentalement anormal.

*Monsieur ALBOUY :*

J'ai eu comme vice-président, Mr Michel HAETTEL...

*Monsieur RUIZ :*

... Cela commence à être vieux, Michel HAETTEL n'étant plus élu, depuis plusieurs mandats.

*Monsieur ALBOUY :*

Tu ne peux pas dire jamais, Michel était un très bon vice-président.

*Monsieur RUIZ :*

Je n'en doute pas.

*Monsieur DALIBON :*

Serais-tu en train de nous dire, que les élus des petites communes ne peuvent pas être élus parmi les membres du bureau ?

*Monsieur RUIZ :*

Ce n'est pas du tout ce que je viens de dire. On ne me fera pas dire ce que je n'ai pas dit. Il est complètement anormal que le deuxième financeur ne soit pas parmi les membres du bureau, et n'ai aucune responsabilité. Si je prends ce document, il est question de Montereau et de Varennes.

*(Monsieur RUIZ a apporté le dernier dossier de refonte des lignes A, B et Emplet )*

Où se trouvent aujourd'hui, les principaux pôles qui ont besoin de transports collectifs supplémentaires ?

*Monsieur DALIBON :*

Tu veux donc gérer le syndicat sans tenir compte de l'ensemble des besoins de chaque commune, et chaque membre du bureau...

*Monsieur RUIZ :*

... Ne m'explique pas l'alphabet, s'il te plait ! Je trouve anormal, que les communes qui financent ne soient pas au bureau, et n'aient pas de responsabilité. On ne voit ça qu'ici, au syndicat des transports.

*Monsieur ALBOUY :*

Nous n'avons pas encore élu qui que ce soit.

*Madame CHEVAL :*

Cela a-t-il été noté ?

*Monsieur ALBOUY :*

Oui, tout sera consigné.

## Election du Président

*Madame CHEVAL :*

Donc, nous pouvons reprendre les élections. Qui se présente comme Président ? Vous avez devant vous, des bulletins secrets, sur lesquels vous pourrez écrire le nom de votre candidat. Monsieur Jean-Marie ALBOUY se présente.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur BUZZI et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 1 bulletin nul, 3 bulletins blancs, et 20 bulletins au nom de M. ALBOUY.*

*Madame CHEVAL :*

Monsieur ALBOUY, vous êtes le Président du SITCOME et je vous redonne la présidence.

*Monsieur ALBOUY :*

Je vous remercie tous de la confiance renouvelée, pour ce quatrième mandat, en qualité de président de ce syndicat intercommunal, je vous ai préparé un bilan du précédent mandat 2008-2014, et je vous propose mes orientations pour 2014-2020.

Nous nous efforçons de faire prendre les décisions pour la gestion du syndicat, par l'ensemble des élus de chaque commune, et nous essayons dans la mesure du possible, qu'elles soient votées à l'unanimité. Les actions menées entre 2008 et 2014, pourraient se résumer à celles-ci :

Les actions menées l'ont été dans le respect des orientations que j'avais proposées lors du début de mandat aux précédents élus.

Quasiment toutes actions et objectifs ont été réalisés et notamment :

- **L'adaptation du réseau** avec l'ouverture du centre commercial du **Bréau**
- **Une refonte du nord du réseau** impactant Forges, Laval en Brie, Saint Germain Laval et Montereau, permettant d'offrir des dessertes de bus à des hameaux qui en étaient dépourvus et de réduire sensiblement les temps de parcours par des liaisons plus nombreuses et plus directes

- **L'équipement en vidéo-protection de l'ensemble des véhicules** du réseau SIYONNE
- **Une offre renforcée de TAD en journée** offrant plus d'offres et de souplesse grâce à une augmentation des rotations, et une réservation jusqu'à 1h avant la prise en charge ;
- **La gratuité du TAD aux possesseurs de la carte RUBIS.**
- **Un renouvellement du TAD de soirée** vers les destinations divertissantes du secteur et permettant des prises en charge jusqu'à 1 heure du matin
- **Une meilleure information aux usagers** grâce à des alertes faites par mail et SMS
- **La négociation et la signature du contrat T2 avec le STIF**
- L'installation du SITCOME dans ses murs lui permettant de réaliser des économies de fonctionnement, en soulignant que les emprunts ont été remboursés et que notre syndicat n'a plus d'emprunt à rembourser
- **L'adhésion de Montmachoux et la négociation en cours pour la réalisation du TAD de la communauté de communes du Bocage gâtinais.**

Les orientations que je vous proposerais de mener entre 2014 et 2020, pourraient se résumer à celles-ci :

- Mener à bien avec le STIF le **projet de développement des lignes A, B et Emplet-express validé en mars 2014 par les élus du SITCOME** incluant le **cadencement de la ligne A** et une **meilleure desserte de la zone commerciale du Bréau** notamment pour les actifs qui y travaillent.
- **Entreprendre la refonte du réseau Sud de SIYONNE** dans le même état d'esprit que la refonte du réseau NORD qui s'est traduit par un vrai succès commercial et rend crédible le SITCOME dans ses demandes : Seront concernées les communes de Marolles, une partie de Cannes-Ecluse, Barbey, Misy sur Yonne, Esmans et La Brosse Montceaux.
- **Entreprendre le développement de l'offre sur la ligne G** (La Grande Paroisse) qui ne correspond pas aujourd'hui au niveau d'offre des autres communes similaires du syndicat.
- **Conclure l'agrément du TAD par le STIF** selon les derniers ajustements demandés par lui.
- **Faire équiper les véhicules Siyonne de la géolocalisation** permettant ainsi aux usagers de connaître en temps réel le temps d'attente de leurs prochains bus, soit à l'arrêt, soit sur internet, soit par sms.
- **Finaliser la coopération avec la communauté de commune du Bocage gâtinais** et répondre aux sollicitations de partenariat voire d'extension du réseau par de nouvelles adhésions afin que le réseau SIYONNE et le bassin de vie et de mobilité soient identiques (récemment les communes d'Echouboulains)



*Monsieur ALBOUY :*

Revenons à nos élections. Nous avons trois vice-présidents à élire. Vous trouverez une petite définition des tâches à accomplir par chacun des vice-présidents.

### Election du 1<sup>er</sup> Vice-président

Le premier vice-président est chargé des finances et des budgets, du personnel et de l'administration générale.

Quels sont les candidats qui se présentent ?

Michel DALIBON... Vous pouvez utiliser les bulletins correspondants au vote du 1<sup>er</sup> vice-président.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur BUZZI et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 4 bulletins blancs, et 20 bulletins au nom de M. Michel DALIBON.*

*Monsieur ALBOUY :*

Michel DALIBON est élu 1<sup>er</sup> vice-président, à l'unanimité des suffrages exprimés.

*Monsieur DALIBON :*

Je vous assure que je continuerai à assumer mes tâches, et que le syndicat continuera à être géré comme il l'a toujours été, en s'efforçant de maintenir les augmentations, et notamment cette année, qui a été difficile, car nous avons eu une augmentation d'environ 10% du montant de notre participation au déficit du réseau versée à INTERVAL, et on a réussi à vous proposer un budget avec seulement 2% d'augmentation. Merci à toutes et à tous.

### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président

*Monsieur ALBOUY :*

Le poste de deuxième Vice-président consiste à développer le réseau, par de nouvelles lignes et à faire que les lignes actuelles deviennent rentables ; à mettre en place le contrat de pôle, de manière à ce que les démarches de la restructuration de la gare routière et de la maison de la mobilité aboutissent et enfin faire que de nouvelles communes adhèrent.

Y a-t-il des candidats qui se présentent pour le poste du deuxième vice-président ?

Jean-Jacques BERNARD ... Vous pouvez utiliser les bulletins correspondants au vote du 2<sup>ème</sup> vice-président.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur BUZZI et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 8 bulletins blancs, et 16 bulletins au nom de Monsieur Jean-Jacques BERNARD.*

*Monsieur ALBOUY :*

Jean-Jacques BERNARD est élu 2<sup>ème</sup> vice-président, à l'unanimité des suffrages exprimés.

*Monsieur BERNARD :*

Je vous remercie de votre confiance.

### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président

*Monsieur ALBOUY :*

Le poste de troisième Vice-président consiste à promouvoir et développer les services annexes (TAD, location de vélos, livraison de courses à domicile), avec de la communication (gazette, foire, expositions). Il aura également en charge le suivi des réclamations des usagers avec une présence ponctuelle dans les bus.

Y a-t-il des candidats au poste de troisième vice-président ?

DEMELUN Alain, Maire de la Brosse-Montceaux et représentant le SITCOME depuis 3 mandats, BAILLET Jean-Luc, membre de la commune de Barbey et ancien membre du SITCOME et Bernard BUZZI, tout nouveau adjoint au maire de la commune de Forges.

Quelqu'un veut-il s'exprimer ?

*Monsieur BUZZI :*

Quelques mots. C'est un poste intéressant, dans la mesure où il est lié à la communication. Je suis en lien avec une grande partie de la population de notre région, et il est important de mettre en place des nouveaux projets, et de faire évoluer les dispositifs.

*Monsieur ALBOUY :*

Je vous invite à passer au vote. Vous pouvez utiliser les bulletins correspondants au vote du 3ème vice-président.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur ALBOUY et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 3 bulletins blancs, 4 bulletins au nom de Monsieur DEMELUN Alain, 8 bulletins au nom de Monsieur BAILLET Jean-Luc et 9 bulletins au nom de Monsieur BUZZI Damien.*

*Monsieur ALBOUY :*

La majorité pour passer au premier tour est de 13 voix. Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Nous devons donc procéder à un second tour de scrutin. Est-ce que les candidats maintiennent tous les trois leurs candidatures ? Oui.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur ALBOUY et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 4 bulletins blancs, 4 bulletins au nom de Monsieur DEMELUN Alain, 7 bulletins au nom de Monsieur BAILLET Jean-Luc et 9 bulletins au nom de Monsieur BUZZI Damien.*

*Monsieur ALBOUY :*

Nous n'avons toujours pas la majorité absolue, pour ce deuxième tour de scrutin, mais nous avons prévu, qu'il y ait plusieurs tours de scrutin, car il est nécessaire de procéder à un troisième tour, la majorité relative n'étant requise qu'à partir du troisième tour. Est-ce que les candidats maintiennent toujours leurs candidatures ? Oui. Nous allons passer au vote du troisième tour, pour le poste de troisième vice-président. La majorité relative sera retenue.

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur ALBOUY et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 5 bulletins blancs, 2 bulletins au nom de Monsieur DEMELUN Alain, 8 bulletins au nom de Monsieur BAILLET Jean-Luc et 9 bulletins au nom de Monsieur BUZZI Damien.*

*Monsieur ALBOUY :*

Damien BUZZI est élu 3ème vice-président, à la majorité relative des suffrages exprimés. Il est investi dans ses missions de 3<sup>ème</sup> vice-président.

*Monsieur BUZZI :*

Merci.

## Election du secrétaire

Enfin, nous devons élire le secrétaire du bureau. Y a-t-il des candidats ?

*Madame CHEVAL :*

Cela consiste en quoi ?

*Monsieur SENOBLE :*

A faire tous les comptes-rendus ;

*Rires dans la salle...*

*Monsieur DALIBON :*

Le secrétaire participe à toutes les réunions de bureau, au même titre que les vice-présidents, la seule différence, c'est qu'il n'y a pas d'indemnités. Pour avoir été secrétaire avant d'être vice-président, il n'y a pas de tâches dédiées particulièrement au secrétaire.

*Monsieur ALBOUY :* Madame Florence BONHOMME, se présente en tant que secrétaire.

...

*Madame DESORMES Sylvie :*

Entre les vice-présidents, n'y a-t-il pas la possibilité de rétribuer la secrétaire, en donnant chacun délégation à la secrétaire ? Sachant qu'elle est toujours présente...

*Monsieur ALBOUY :*

Je soumettrais la question à mes vice-présidents.

...

*Le vote est ouvert et les bulletins sont déposés dans l'urne.*

*Monsieur BUZZI et Madame CHEVAL comptent les bulletins. 24 bulletins sont comptés, 3 bulletins blancs, et 21 bulletins au nom de Madame Florence BONHOMME.*

*Monsieur ALBOUY :*

Florence BONHOMME est élue secrétaire de bureau, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

<b>Indemnités des membres du bureau</b>
---

*Monsieur ALBOUY :*

Comme annoncé en début de réunion, je vous propose de décider de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-présidents. Dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, nous avons les taux suivants : Président : 25.59% de l'indice 1015, 1<sup>er</sup>, 2<sup>em</sup> et 3<sup>em</sup> Vice-présidents : 10,24% de l'indice 1015. Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6531, 6532, 6533 et 6534 du budget syndical.

*Madame DESORMES Sylvie :*

Pourrait-on avoir un montant en euros correspondant ?

*Monsieur SENOBLE :*

Tout est dans la subtilité.

*Monsieur ALBOUY :*

Pour les vice-présidents, mensuellement, cela s'élève autour de 350€, et pour le président, c'est de l'ordre de 750€.

*Madame DESORMES :*

Et pour les indemnités de la secrétaire, ne pouvons-nous le voter aujourd'hui ?

*Monsieur ALBOUY :*

Non, car la secrétaire ne peut être indemnisée. Et si l'on considère que Florence doit toucher quelque chose, cela sera en liquide, et en déduction de nos propres indemnités.

*Monsieur DALIBON :*

Et, il faut un arrêté du président.

*Monsieur RUIZ :*

Tu as des textes qui prouvent tes propos ?

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons été confrontés, déjà, à ce problème. Et nous ne pouvons pas indemniser la secrétaire avec le SITCOME.

*Madame CHEVAL :*

J'espère que vous ferez au mieux.

*Monsieur RUIZ :*

Jean-Jacques, vous qui êtes un grand juriste...

*Rires dans la salle*

*Monsieur BERNARD :*

Il faut épilucher le code des collectivités territoriales...

*Madame DESORMES :*

Et trouver un certain pourcentage.

*Monsieur BERNARD :*

Sur le poste en lui-même, je ne pense pas. Mais il doit bien y avoir des solutions qui se pratiquent...

*Madame DESORMES :*

Oui, tout à fait.

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons voulu, reverser une partie de nos indemnités à un ancien secrétaire, mais il n'en avait pas voulu. J'ai bien entendu les remarques, et nous allons y réfléchir.

*Madame DESORMES :*

Merci.

*Monsieur ALBOUY :*

Y a-t-il d'autres questions sur ces indemnités ? Non, Elles sont adoptées à l'unanimité.

## Questions diverses

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Y a-t-il des questions diverses ?

*Monsieur RUIZ :*

Je voudrais rappeler deux choses. Tu as présenté les choses en faisant entendre que le budget avait toujours été voté à l'unanimité. Ce qui est faux, et il faut que les nouveaux le sachent. Il y a eu des désaccords profonds, sur la façon dont le syndicat était géré, et que nous avons été, ici, quelques uns, membres du bureau ou non, à avoir fait baisser le budget de près de 30% ; somme conséquente ; et depuis, le budget n'a évolué en gros que du rythme de l'inflation. Ce qui veut dire, à l'époque, que celles et ceux qui ont proposés des économies étaient dans le vrai.

Ma deuxième remarque, c'est que je vois dans la présentation des fonctions du deuxième vice-président : restructuration de la gare routière et maison de la mobilité. Mais, ça, c'est un projet qui a du plomb dans l'aile, en tout cas il est exclu du projet de la Communauté de Communes.

*Monsieur ALBOUY :*

Sur le premier point, il y a eu une volonté politique d'une majorité, de revoir l'offre de services, qui était offert aux habitants. Offre des services, qui a été revue et votée par la mandature précédente.

*Monsieur RUIZ :*

Et surtout, sur des offres de publicité...

*Monsieur ALBOUY :*

Non, n'exagérons rien, on peut reprendre tous les comptes rendus, qui sont d'ailleurs disponibles sur Internet ; si notre budget publicité et communication correspondait à plus de 30% de notre budget, cela se saurait. Il y a eu une coupe, effectivement, mais sur le réseau, à la demande de la majorité des élus, et qui a conduit à la suppression de tous les véhicules qui transportaient moins de 5 usagers. Et, c'est comme cela, que nous avons obtenu une diminution sensible de vos cotisations. On a diminué l'offre de services, ce qui a diminué le déficit du réseau, et qui a impliqué une baisse des budgets et qui nous a permis d'atteindre ces chiffres. J'étais Président et j'avais assumé l'offre de la précédente mandature ; j'ai donc également assumé la coupe de l'offre de services. Nous avons eu un mécontentement des usagers, qui utilisaient ces services, mais cela n'a pas non plus transformé la vie des gens. Et ce que nous avons mis en place dernièrement, a plu aux usagers, car nous sommes aujourd'hui, au-delà de la fréquentation qui avait été prévue, ce qui prouve que le syndicat fait un travail sérieux et rigoureux.

Sur le deuxième point : la maison de la mobilité ; non nous n'abandonnons pas notre projet. La maison de la mobilité a vocation à être réalisée par le Syndicat, et non par la communauté de communes.

*Monsieur RUIZ :*

Ce n'était pas du tout le sens de ma question ; c'était juste à titre d'information, que tout le monde sache ici, qu'il y a un certain nombre de désaccords. La maison de la mobilité n'est pas prévue dans le projet que mène la CC2F.

*Monsieur ALBOUY :*

Si, bien sur, sur les plans que nous avons vu ensemble, dernièrement. Sur l'achat de ses locaux, les décisions avaient été prises à l'unanimité des élus à l'époque ; faut-il s'en souvenir, nous étions



locataires du SIRMOTOM, et il y avait une augmentation exponentielle des charges à payer, qui devenait invivable. Nous avons bien fait de quitter le SIRMOTOM, parce que nous ne pouvions plus, financièrement, le supporter ; et nous ne le regrettons pas. Cette maison figure dans les plans de masse, de l'étude faite par la CC2F. Notre étude a été menée à bien, elle a été entièrement financée par le STIF, ce qui prouve qu'elle a été bien menée, et portée à son terme. Il y a bien, un autre projet qui a été fait par la CC2F, dont j'attends de voir les modalités de réalisation et de mise en œuvre, pour autant, la maison de la mobilité, c'est de la compétence du syndicat intercommunal des transports.

Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, je lève la séance.

La séance est levée, et donc close à 20h15.

-----ooo000ooo-----